

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur**Nom complet de l'acheteur :** Régie Ligne d'Azur (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 79403021300019

Code postal / Ville : 06100 Nice**Groupeement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 26067**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** SERVICE COMMANDE PUBLIQUE - Tél : +33 0493165252 - Mail : marches@lignesdazur.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : K-bis de moins de 3 mois.

Capacité économique et financière : Voir les documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Voir les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 17 septembre 2026 - 12:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** REGIE LIGNE D'AZUR (ENITTE ADJUDICATRICE)**Critères d'attribution :** Critère 1: Prix (55 points)

Critère 2: Valeur technique (35 points)

Critère 3: Démarche environnementale (10 points)

Section 4 : Identification du marché**Intitulé du marché :** Marché pour la réalisation de tests de dépistage alcool et stupéfiants**Classification CPV :** 85148000**Type de marché :** Services**Description succincte du marché :** Prévention des addictions alcool et stupéfiants par le dépistage

Lieu principal d'exécution : Alpes-Maritimes (06)

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet d'une seule reconduction tacite sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Il est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum par période de 200 000€ H.T soit 400 000€ H.T pour la durée totale.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance.

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Le marché sera conclu avec un opérateur économique individuel ou un groupement d'opérateurs économiques. L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement d'entreprises. En cas de groupement, la forme souhaitée par la Régie Ligne d'Azur est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur en application de l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique. En cas de désignation d'un mandataire du groupement, celui-ci devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres. Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la Régie et coordonne leurs prestations. Il est interdit aux candidats de se présenter en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. En application de l'article R.2142-3 du Code de la Commande Publique, le candidat, désigné comme mandataire, indique l'ensemble des membres du groupement dans le formulaire DC1. Chaque membre du groupement devra fournir un formulaire DC2 et produira les mêmes documents exigés au stade de la candidature (voir RC), pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières..

Mode de règlement : virement bancaire **Délai global de paiement :** 30

jours Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur. En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant. Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique. Conformément à l'article R.2122-7 du CCP l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires.

Date d'envoi du présent avis

16 juillet 2026